



FICHE DE DONNEES DE SECURITE REFERENCE : 840372

Absorbant Minéral Haute Performance GISS Sac de 10 kg

Conformément au Règlement (CE) 1907/2006 et au Règlement (CE) 453/2010

**CONFORME A LA NORME NFP98-190
POUR UNE UTILISATION SUR LES CHAUSSEES DES ROUTES ET
AUTOROUTES DU RESEAU NATIONAL FRANCAIS**

1. SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 – Identificateur de produit

Identification de la substance/mélange : Attapulgite Calcinée 20/50
Numéro de CAS : 12174-11-7
Numéro de CE : ---
Numéro d'enregistrement REACH : Exempté

1.2 – Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Non destinée à l'utilisation personnelle directe sous cette forme ou concentration.
Absorbant

1.3 – Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société : RUBIX ENGINEERING
Adresse : 31 RUE DE LA BAUME – 75008-PARIS
Téléphone : +33 (0)1 44 86 08 10
E-mail : infoclient@giss.fr

2. SECTION 2 : Identification des Dangers

2.1 – Classification de la substance ou du mélange

Classification selon les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE

Substance / mélange n'est pas classée comme dangereux selon la Directive 67/548/CEE et 1999/45/CE

Classification selon le règlement (l'EC) 1272/2008

Substance / mélange n'est pas classée comme dangereux conformément au Règlement (CE) 1272/008

2.2 – Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE

Substance / mélange n'est pas classée comme dangereux selon la Directive 67/548/CEE et 1999/45/CE

Etiquetage selon le règlement (l'EC) 1272/2008

Substance / mélange n'est pas classée comme dangereux conformément au Règlement (CE) 1272/008

2.3 – Autres dangers

Ce produit peut générer de la poussière pendant son utilisation et sa manipulation. Ce produit peut contenir du quartz (silice cristalline). Une exposition prolongée à la poussière de silice cristalline peut provoquer la silicose.

3. **SECTION 3 : Composition / informations sur les composants**

3.1 – Substance / préparation

Ce produit peut contenir de la silice cristalline jusqu'à hauteur de 7%

L'Attapulgit n'est pas répertoriée comme une substance dangereuse dans l'Annexe I de la directive 67/548/CEE, modifiée, ne figure pas dans l'Annexe VI du règlement (CE) 1272/2008.

L'Attapulgit a une exemption de l'obligation d'enregistrement conformément à l'Annexe V du Règlement (CE) 1907/2008.

4. **SECTION 4 : Premiers secours**

4.1 – Description des premiers soins nécessaires

En cas d'inhalation : Si la personne a inhalé une forte dose et souffre d'irritation mécanique ou malaise, transportez-la dans une zone bien ventilée. Contactez le médecin si l'irritation persiste

En cas de contact avec les yeux : Nettoyez avec de l'eau et du savon puis rincez à l'eau claire

Si dans les yeux : Rincez à grande eau. Contactez le médecin si l'irritation persiste

En cas d'ingestion : Pratiquez un traitement symptomatique et contactez le médecin

Protection individuelle de la personne prodiguant les premiers soins :

Aucune information disponible

4.2 – Effets et symptômes les plus importants, aigus ou différés

Effets et symptômes les plus importants, aigus ou différés : Irritation mécanique

4.3 – Indications quant à la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Indication quant à la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial :

- Aucune information disponible

5. **SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie**

5.1 – Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée, dioxyde de carbone, poudre chimique sèche ou mousse appropriée

Moyens d'extinction inappropriés : Pour des raisons de sécurité, ne pas utiliser de jet d'eau à grand débit

5.2 – Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange : Aucun spécialement

5.3 – Conseils aux pompiers

Équipement de protection et actions : Aucune consigne spécifique

Éviter que les déversements entrent dans les égouts municipaux et les tuyaux d'eau courante

6. **SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

6.1 – Précautions individuelles, équipements de protection et procédure d'urgence

Pour les non-secouristes : Éviter la formation de poussières

Éviter de respirer la poussière et éviter tout contact avec les yeux

Utiliser une protection respiratoire dans les endroits poussiéreux. Porter des gants de protection contre les produits chimiques et des lunettes de sécurité

Pour les secouristes : Aucune spéciale

6.2 – Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

6.3 – Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Méthodes et matériels de confinement de nettoyage :
- Disposer ou aspirer, au besoin, nettoyer avec de l'eau pour diluer
- Ventiler la zone et nettoyer après avoir éliminé les restes complètement
- Disposer le produit dans un container fermé avant de l'éliminer. Le versage peut être effectué de conformité avec des consignes locales

6.4 – Référence à d'autres sections

Référence à d'autres sections : Aucune information disponible

7. **SECTION 7 : Manipulation et stockage**

7.1 – Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Recommandations : Éviter tout contact avec les yeux, peaux vêtements. Porter des vêtements protecteurs et des lunettes

Conseils sur l'hygiène professionnelle en général : Fournir une ventilation appropriée d'extraction d'air dans les zones de travail

Respecter les règles d'hygiène et de sécurité au travail

Autres informations

: Conservez uniquement le récipient d'origine

7.2 – Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités :

- Tenir à l'abri des matières incompatibles (voir la Section Incompatibilités)
- Ne pas stocker ce matériel près d'aliments ou d'eau potable
- Entreposer dans des contenants fermés hermétiquement dans un endroit frais, sec et aéré.
- Conserver dans un contenant de verre, plastique approprié d'aluminium ou recouvert de laque

7.3 – Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) : Aucune

8. SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 – Paramètres de contrôle

Ces produits ne sont associés à aucune valeur d'exposition professionnelle (VEP)

Respecter les dispositions réglementaires concernant la poussière (inhalable et respirable)

8.2 – Contrôle de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

: Ventilation générale

Un système de ventilation est conseillé afin d'éviter des concentrations de poussières dans l'air supérieures aux limites d'exposition

Mesures de protection individuelle telle que les équipements de protection personnelle

: Porter des lunettes de sécurité avec écran latéral

Protection de la peau

: Les vêtements de protection recommandés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser

Protection des mains

: Compatibles résistants aux produits chimiques sont recommandés. Laver les gants contaminés avant de les réutiliser

Autres

: Des mesures devraient être prises pour empêcher que les matériaux ne soient projetés dans les yeux ou sur la peau

Protection respiratoire

: Utiliser un appareil respiratoire si la concentration de poussières excède les limites d'exposition

Risques thermiques

: Aucune information disponible

9. SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1 - Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Apparence	Granulés crème
Odeur	Inodore
Ph	9.5 ± 0.5
Point de fusion	Aucune information disponible
Point d'ébullition	Aucune information disponible
Point d'éclair	Non applicable
Taux d'évaporation	Aucune information disponible
Inflammabilité	Aucune information disponible
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosion	Aucune information disponible
Limites inférieures et supérieures d'explosivité (inflam.)	Aucune information disponible
Pression de vapeur à 20°C	Aucune information disponible
Densité de vapeur	Aucune information disponible
Densité relative	2.2
Solubilité	Insoluble dans l'eau
Coefficient de partage	Aucune information disponible

Température d'auto-inflammabilité	Aucune information disponible
Température de décomposition	Aucune information disponible
Viscosité	Aucune information disponible

9.2 – Autres informations

Autres informations : Aucune information disponible

10. SECTION 10 : Stabilité et Réactivité

- 10.1 - Réactivité : Aucun danger, aucune réaction attendue
- 10.2 - Stabilité chimique : Produit stable sous conditions normales
- 10.3 - Possibilité de réactions dangereuses : Aucun danger, aucune réaction attendue
- 10.4 - Conditions à éviter : Aucune consigne spécifique
- 10.5 - Matières incompatibles : Aucun connu
- 10.6 - Produits de décomposition dangereux : Aucune réaction dangereuse ou sous-produit attendu

11. SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1 - Informations sur les effets toxicologiques

Informations sur les effets toxicologiques aigus : Peut irriter les yeux en cas d'exposition à de grandes quantités de poussières. Irritations de la peau peuvent résulter d'un contact physique
L'inhalation de concentration élevée peut provoquer une irritation

Informations sur les effets toxicologiques chroniques : La dimension d'une particule individuelle d'attapulgite est inférieure à 5 µm. L'IARC a classé la poussière d'attapulgite (fibres < 5µm) comme classe 3 (« Ne peut être classé pour son Caractère carcinogène chez les humains »)
Ce produit peut contenir du quartz (silice cristalline). En 1997, l'IARC a statué que la partie inhalée de la silice cristalline sur le poumon pouvait provoquer un cancer du poumon chez les humains. Cependant, tous les types de silice cristalline et toutes les pratiques industrielles ne peuvent pas être associés à cet état de fait (monographies de l'IARC, Vol.68)
En juin 2003, le Comité scientifique en matière de limites d'exposition professionnelle (CSLEP) de l'UE a indiqué que la conséquence sur les êtres humains de l'inhalation de la poussière de silice cristalline était la silicose. « Nous disposons de suffisamment d'informations pour déterminer que le risque relatif de cancer du poumon est plus fort chez les personnes atteintes de silicose. Ainsi, éviter le développement de la silicose réduira les risques de cancers... ». (CSLEP SUM Doc 94-final, juillet 2003)

Autres informations pertinentes : Non mutagène, tératogène ou toxique par administration répétée à ce jour. Il existe des preuves démontrant que les personnes atteintes de silicozes sont plus exposées au risque de cancer du poumon. Selon les dernières informations disponibles, la protection des travailleurs contre la silicose peut être assurée en veillant à ce que les valeurs d'exposition réglementaire soient respectées

12. SECTION 12 : Informations écologiques

- 12.1 - Toxicité : Pas d'effets particuliers connus
- 12.2 - Persistance et dégradabilité : Non biodégradable
- 12.3 - Potentiel de bioaccumulation : Non biodégradable
- 12.4 - Mobilité dans le sol : Aucune information disponible

12.5 - Résultats de l'évaluation PTB et tPtB : Aucune information disponible

12.6 - Autres effets néfastes

: Voir aussi épigraphe 6,7,13, y 15

Eviter la contamination des sols, des eaux souterraines et de surface

13. SECTION 13 : Considération relatives à l'élimination

13.1 - Méthodes à mettre en œuvre pour le traitement des déchets

Conteneurs de traitement	: Eliminez le produit en respectant les mesures de sécurité selon les réglementations locales/nationales
Méthodes appropriées de traitement des déchets de la substance ou du mélange	: Eliminez le produit en respectant les mesures de sécurité selon les réglementations locales/nationales
Méthodes appropriées de traitement des déchets d'emballages contaminés	: Eliminez le produit en respectant les mesures de sécurité selon les réglementations locales/nationales
Rejets d'eaux usées	
Communauté/nationaux/régionaux-	: Aucune information disponible
Dispositions relatives aux déchets	: Aucune information disponible

14. SECTION 14 : Informations relatives au transport

14.1 - Transport terrestre (ADR/RID)

La substance/mélange n'est pas classifiée comme dangereux pour le transport

14.2 - Transport maritime (IMDG)

La substance/mélange n'est pas classifiée comme dangereux pour le transport

14.3 - Transport aérien (IATA)

La substance/mélange n'est pas classifiée comme dangereux pour le transport

15. SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1 - Réglementations/législation d'hygiène, sécurité et environnement spécifique à la substance ou au mélange

Aucun	: Aucune information disponible
Autorisations	: Aucune information disponible
Utilisation	: Aucune information disponible

15.2 - Evaluation de la sécurité chimique

Evaluation de la sécurité chimique	: Aucune information disponible
------------------------------------	---------------------------------

16. SECTION 16 : Autres informations

Substance/mélange n'est pas classé comme dangereuse selon la Directive 67/54//CEE e 1999/45/CE

Substance/mélange n'est pas classé comme dangereux conformément au Règlement (CE) 1272/2008

Motif de la révision : Adaptation au règlement CLP

L'information reprise sur cette Fiche de Données de Sécurité est fournie à tous ceux qui utilisent, manipulent, stockent, transportent et, en général, à toutes les personnes qui sont exposées à ce produit. Cette information a été préparée commune un guide dans l'ingénierie d'usine, de production, de direction et pour toutes les personnes qui manipulent ce produit. Elle doit être considérée fiable et à jour à la date de révision, et elle représente la meilleure information disponible et connue. Toutefois, nous ne garantissons pas expressément ou implicitement cette information et n'assumons aucune responsabilité résultant de son usage. L'information reprise ici est basée sur la propre expérience et le maniement du produit dans ses usages de référence et toujours en ce qui concerne le matériau sans ajouts ni modifications chimiques. Les utilisateurs doivent réaliser leurs propres recherches pur adapter cette information à leurs propres usages.

Mise à jour : 11.01.2019